

6 SEPTEMBRE 2026

SWIMRUN & COURSES À PIEDS

CLAMECY - 1er départ à 9h30

2ÈME
ÉDITION

BUVETTE
PETITE RESTAURATION
ANIMATIONS &
SURPRISES SUR PLACE

2 COURSES ENFANTS // 1000M ET 2400M

2 SWIMRUNS // DÉCOUVERTE ET SPRINT

2 COURSES À PIEDS // 5000M ET 10000M



CONTACT // LOÏC.PREGERMAIN@MAIRIE-CLAMECY.FR // 06.86.07.12.97

SWIMRUN DE CLAMECY

 **6 SEPTEMBRE 2026**

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

K1000	K2000	5000	SWIMRUN DÉCOUVERTE	10000	SWIMRUN S
					
 RETRAIT DES DOSSARDS 8h00-9h00	 RETRAIT DES DOSSARDS 8h00-9h00	 RETRAIT DES DOSSARDS 8h00-10h00	 RETRAIT DES DOSSARDS 8h00-10h00	 RETRAIT DES DOSSARDS 8h00-11h00	 RETRAIT DES DOSSARDS 8h00-11h00
 BRIEFING 9h25	 BRIEFING 9h40	 BRIEFING 10h25	 BRIEFING 10h25	 BRIEFING 11h25	 BRIEFING 11h25
 DÉPART 9h30	 DÉPART 9h45	 DÉPART 10h30	 DÉPART 10h30	 DÉPART 11h30	 DÉPART 11h30



PODIUMS
K1000 / K2000
10H10



PODIUMS
AUTRES COURSES
13H00

Nagez. Courez. Profitez.

DÉPASSEZ-VOUS EN PLEINE NATURE !

K 1000

Départ à 9h30

Une course nature de 1000 mètres sur chemin.

Circuit facile en deux boucles identiques de 500 mètres.

L'allure est régulée sur le premier tour par un ouvrier à vélo.

Il est interdit de doubler l'ouvrier sur le premier tour.



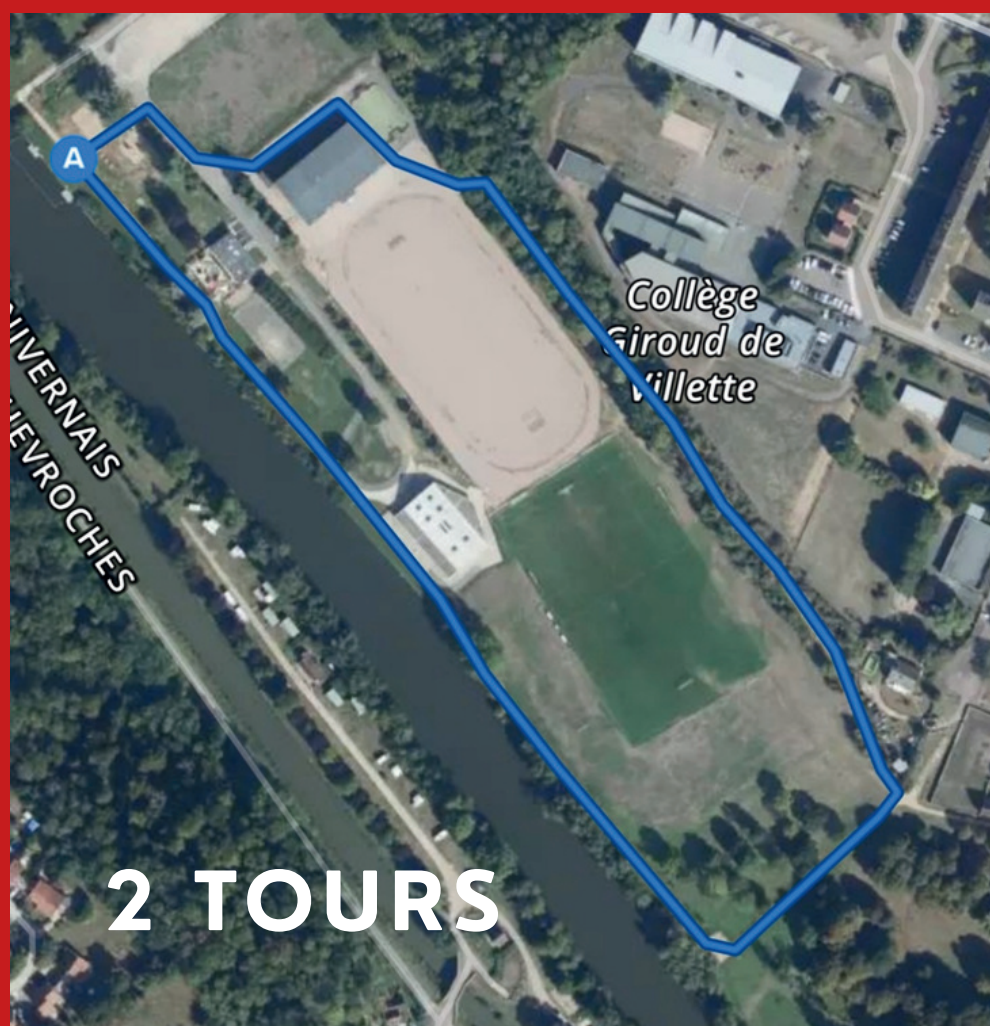
K 2000

Départ à 9h45

une course nature de 2.3 km sur chemin.

Circuit facile en deux boucles identiques de 1150 mètres.

L'allure est régulée sur le 1er kilomètre, il est interdit de doubler l'ouvrier avant qu'il ne s'écarte.



SWIMRUN DÉCOUVERTE ET 5000 MÈTRES COURSE À PIED DÉPART 10H30

Les deux parcours sont identiques jusqu'au club de Kayak.

A partir de cet endroit :
Les Participants du Swimrun découverte
vont tout droit directement à la zone de
transition.

Les Participants du 5 000 mètres tournent
à droite pour aller faire le tour des deux
stades.

SWIMRUN DÉCOUVERTE



5000 MÈTRES



SWIMRUN SPRINT ET 10000 MÈTRES COURSE À PIED DÉPART 11H30

Les deux parcours sont identiques jusqu'au club de Kayak.

A partir de cet endroit :
Les Participants du Swimrun vont tout droit
directement à la zone de transition
Les Participants du 10000 mètres tournent à
droite pour aller faire le tour des deux
stades.

SWIMRUN



10000 MÈTRES





Règlement

Swimrun de Clamecy

06/09/2026

Article 1 : Organisateurs

Le SWIMRUN de Clamecy est une manifestation sportive comprenant quatre courses à pied et deux Swimrun organisée par la ville de Clamecy.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment, par mail à l'adresse loic.pregermain@mairie-clamecy.fr ou par téléphone (0686071297)

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le SWIMRUN DE CLAMECY aura lieu le **dimanche 6 septembre 2026** sur le site de la Tambourinette à Clamecy (58).

Il est composé de six courses :

- **Course à pied Kids intitulée : « K 1000 » Départ à 9h30**

Course nature de 1 km sur chemin. Circuit facile en deux boucles identiques de 500 mètres.

- **Course à pied Kids intitulée : « K 2000 » Départ à 9h45**

Course nature de 2.3 km sur chemin. Circuit facile en deux boucles identiques de 1150 mètres.

- **Swimrun XXS intitulée : « SWIMRUN Découverte » Départ à 10h30**

Un **Swimrun** de 4 km composé comme tel : (1.9 km course à pied, 100m natation) à répéter deux fois.

Le circuit course à pied est une boucle sécurisée fermée à la circulation, l'entrée et la sortie de l'eau se feront au même endroit, sur la plage de la Tambourinette.

Le parcours natation sera particulièrement sécurisé avec une profondeur d'eau moyenne d'1m50.

- **Course à pied 5 kilomètres intitulée : « 5000 » Départ à 10h30**

Course nature de 5 km sur chemin. Circuit facile en deux boucles identiques de 2500 mètres.

- **Swimrun S intitulée : « SWIMRUN Sprint » Départ à 11h45**

Un Swimrun S de 9 kilomètres en trois boucles identiques composé comme tel : (2.6 km course à pied, 250m natation) à répéter trois fois.

Le circuit course à pied est un boucle sécurisée fermée à la circulation, l'entrée et la sortie de l'eau se feront au même endroit, sur la plage de la Tambourinette.

Le parcours natation sera particulièrement sécurisé avec une profondeur d'eau moyenne d'1m50.

- Course à pied 10 kilomètres intitulée : « 10000 » Départ à 11h45

Course à pied de 10 kilomètres en trois boucles identiques de 3.33km sur chemins avec peu de dénivelé (environ 70d+)

Les courses « SWIMRUN Découverte » et « 5000 » se déroulent en même temps avec un départ commun à 10h30

Les courses « SWIMRUN Sprint » et « 10000 » se déroulent en même temps avec un départ commun à 11h45

Particularité des épreuves Swimrun :

Les épreuves sont individuelles.

Notre volonté étant de permettre une découverte de l'activité au plus grand nombre, une zone de transition sera mise en place pour permettre de déposer ses chaussures, de se changer si besoin et de déposer son dossard (porte dossard offert).

Seule l'utilisation des lunettes et du pullbuoy sont autorisées.

Même si elle n'est pas utilisée, le passage par la zone de transition est obligatoire.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Course à pied Enfants (7-9 ans) est ouvert aux enfants de 7 ans révolus à la date de l'épreuve jusqu'à 9 ans.
- Course à pied Enfants (10-12 ans) est ouvert aux enfants de 10 ans révolus à la date de l'épreuve jusqu'à 12 ans.
- Swimrun Découverte (13 ans et plus) est ouvert aux personnes à partir de 13 ans révolus à la date de l'épreuve.

Attention, Cette épreuve comporte deux fois 100 mètres de natation, il est donc impératif de savoir nager.

- 5000m course à pied (13 ans et plus) est ouvert aux concurrents de 13 ans révolus à la date de l'épreuve

- Swimrun Sprint est ouvert (16 ans et plus) est ouvert aux concurrents de 16 ans révolus à la date de l'épreuve

Attention, Cette épreuve comporte trois fois 250 mètres de natation, il est donc impératif de savoir très bien nager.

- 10 kilomètres (à partir de 16 ans) est ouvert aux concurrents de 13 ans révolus à la date de l'épreuve

Article 3-2 : Mineurs

Les mineurs souhaitant s'inscrire sur une des épreuves accessible à leur âge devront fournir une autorisation parentale en plus du PPS.

Article 3-3 : Certificat médical ,licences sportives et PPS

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation). En fonction de l'épreuve d'inscription.
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou du Triathlon en compétition (selon l'épreuve)** datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- soit d'un **PPS (course à pied) ou FIS (triathlon) pour l'épreuve**

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions sont à privilégier en ligne via la plateforme d'inscription « Protimming ». Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur Protimming. L'inscription reste possible sur place dans la limite des places disponibles.

Article 4-1 : Tarifs

	Sur Internet	Sur place
K1000 (7-9 ans)	pas possible	2,00 €
K2000 (10-12 ans)	pas possible	2,00 €
SWIMRUN Découverte (à partir de 13 ans)	6,00 €	8,00 €
5000 mètres course à pied (à partir de 13 ans)	6,00 €	8,00 €
SWIMRUN Sprint (à partir de 16 ans)	12,00 €	15,00 €
10000 mètres course à pied (à partir de 16 ans)	12,00 €	15,00 €

Article 4-2 : Revente ou cession de dossard

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en informer l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Articles 5 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré en interne, deux Check-point seront disposés sur le parcours pour pointer les passages.

Les résultats seront affichés en fin d'épreuve.

Article 5: Classement et récompenses

- Courses à pied Enfants K 1000 et K 2000

Tous les enfants seront récompensés par une médaille et coupe aux trois premiers.

- Swimrun Découverte et 5000m

Récompense aux trois premières femmes et trois premiers hommes.

- Swimrun S et 10 kilomètres course à pied

Récompenses aux trois premières femmes et trois premiers hommes.

Les classements seront diffusés dès que possible.

Article 6 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 7 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 9 : Annulation, intempéries

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 10 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité générale souscrite auprès de SMACL.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

